Les murmures de la fontaine

HENGWILLER

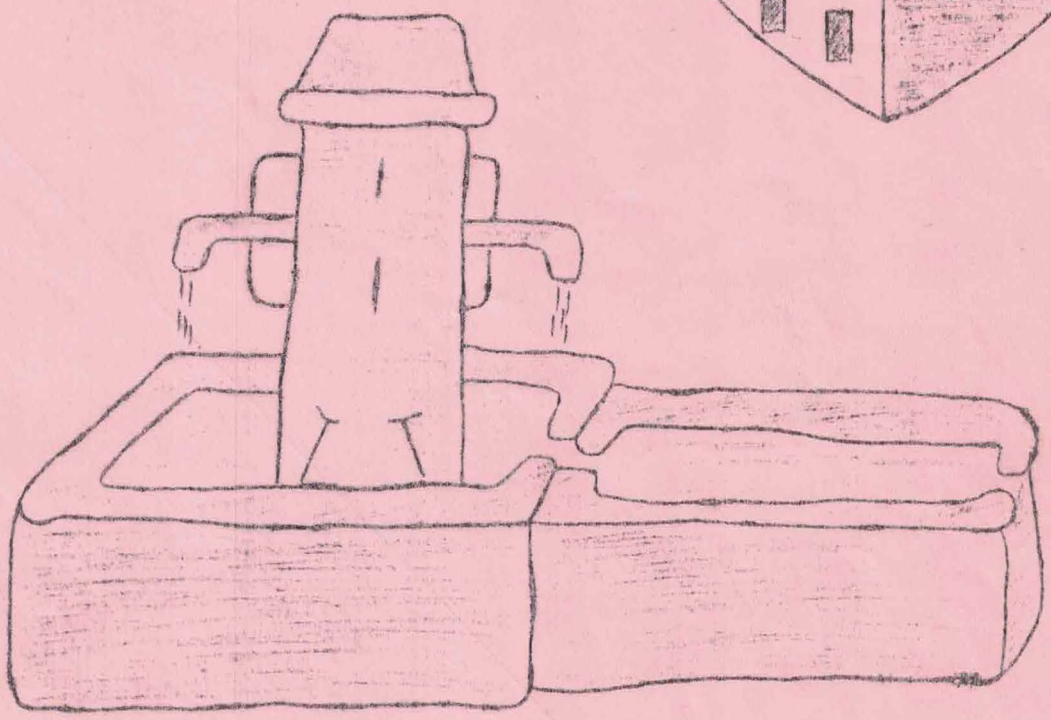

Bulletin Communal N° 40

Printemps 1986

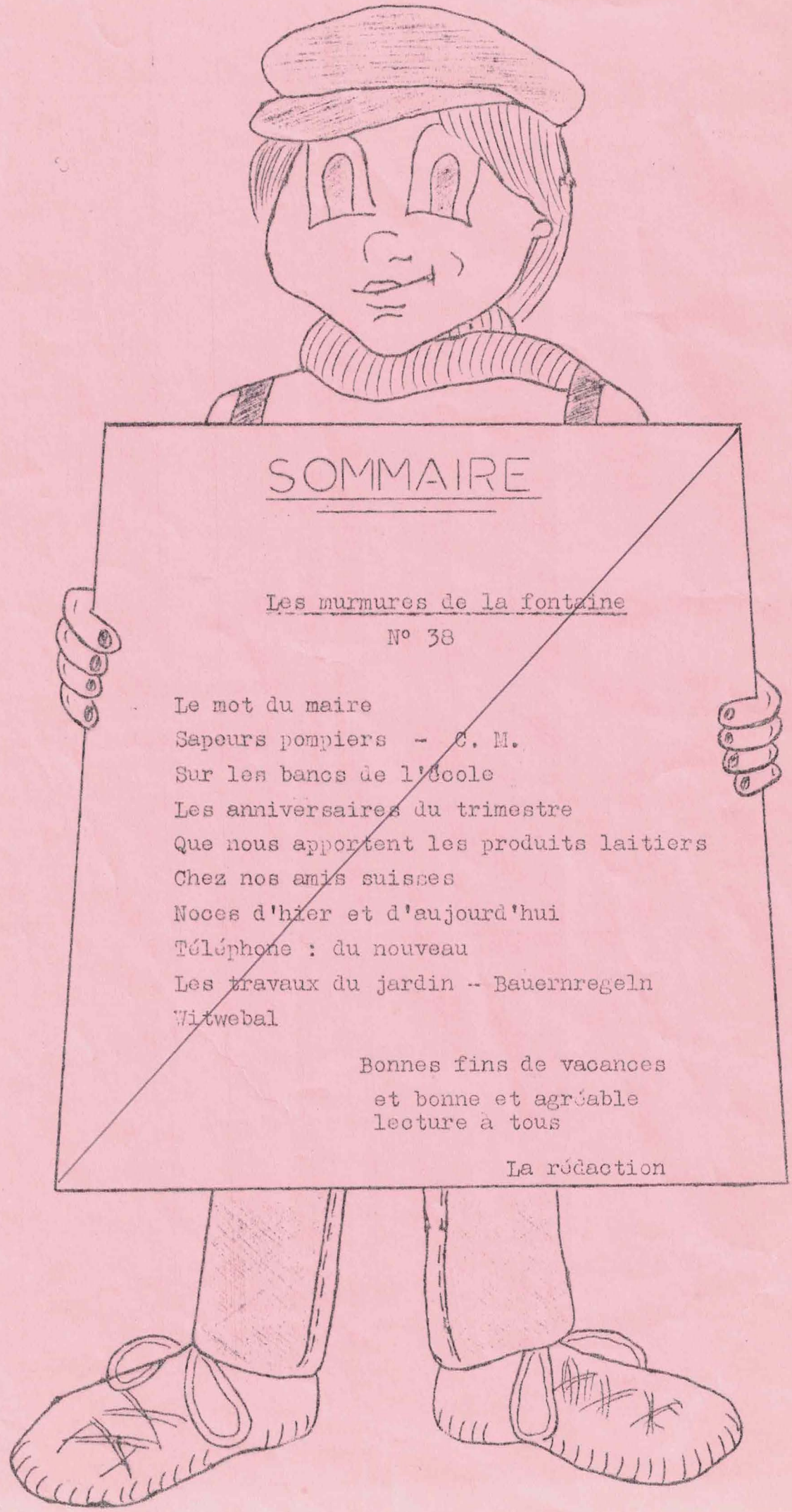

SOMMAIRE

Les murmures de la fontaine
N° 38

Le mot du maire
Sapeurs pompiers - C. M.
Sur les bancs de l'école
Les anniversaires du trimestre
Que nous apportent les produits laitiers
Chez nos amis suisses
Noces d'hier et d'aujourd'hui
Téléphone : du nouveau
Les travaux du jardin -- Bauernregeln
Witwebal

Bonnes fins de vacances
et bonne et agréable
lecture à tous

La rédaction

Le mot du maire

Pour la commune, le 1er trimestre de chaque année est une période importante car la conception du budget primitif, malgré nos moyens limités, reflète une ligne de conduite et traduit un certain dynamisme.

Hors mis les dépenses obligatoires et donc incompressibles, le budget primitif prévoit cette année la rénovation de la toiture du bâtiment de l'école. Un choix forcé, commandé par son très mauvais état. Au vue des devis, ce marché a été confié à l'Entreprise HENG de Marmoutier pour un montant de 18 000,oo F. Les travaux de zinguerie seront réalisés par Monsieur Joseph EHARDT de Dimbsthal pour un montant de 7 600,oo F.

Par la même occasion la salle de mairie sera rénovée (nouvelle armoire, plancher) le coût de cette opération sera de 17 000 F.

Pour l'ensemble des travaux, la commune bénéficiera d'une subvention de 30 % de l'Etat et éventuellement de 10 % du Département.

Cette année est également prévu l'arpentage du ban communal. La date précise n'est pas encore connue à ce jour. En effet, l'Etat incite à la rénovation des plans cadastraux, en réalisant l'arpentage gratuitement pour les communes qui l'effectuent avant 1988.

La pose des bornes sera obligatoire dans le lieu dit "Village" et elle sera à la charge du propriétaire. Le bornage sur le restant du ban communal est laissé à la convenance de chaque propriétaire.

La demande de subvention faite par le syndicat des eaux de Saverne pour réaliser les travaux de raccordement à notre nouveau réservoir a été acceptée.

Ce raccordement sera fait fin 1986 ou début 1987.

Aussi, cette année encore le prix de l'eau sera un forfait de 70 F par habitant et de 400 F par compteur. Cette somme servira à rembourser les annuités du prêt et sera payable en deux fois.

Une délibération de 1974 précise que le propriétaire de toute nouvelle construction devra s'acquitter d'une somme de 1 000,oo F pour "droit de branchement". Le conseil municipal l'a reprise en 1985 et désormais elle sera effectivement appliquée.

La Direction Départementale de l'Equipement a délivré un permis de construire à Monsieur et Madame GAGNIERE Guy pour une résidence principale, ainsi qu'à Madame ZASTERA pour une résidence secondaire.

Par ailleurs, Monsieur KIEFFER Paul a déposé un permis de construire pour la rénovation de la maison n° 1, grand rue. Il est actuellement en instruction à la D.D.E. avec un avis favorable de la commune.

Une histoire qui traine depuis longtemps vient enfin d'être résolue : le procès contre Monsieur MAYER au sujet de l'accès à sa propriété dans le Bischoffswald a été gagné par la Commune le 6 janvier 1986 devant la Cour d'Appel de Colmar.

.../...

La réfection du pont à la sortie du village vers Dimbsthal a été réalisé et payé par l'équipement. Entièrement terminé, le virage sera un peu moins étroit.

Une même personne ne peut bénéficier des travaux d'utilité collective que pendant 12 mois seulement. Mais à titre tout à fait exceptionnel, la convention peut être prolongée à 18 mois pour des raisons familiales, sociales ou autres... C'est ainsi que Mlle Corine KIEFFER bénéficie, suite à mon intervention, de cette mesure spéciale.

Après la neige, les giboulées, la pluie, les premiers rayons du soleil annoncent l'été.
Je souhaite qu'il soit pour vous aussi agréable que possible.

Marcel BLAES.

Les nouvelles du trimestre

NAISSANCE

Le 4 avril 1986 est né à Saverne, JONATHAN, fils de Joseph SCHMITT et de madame née ULRICH .
Tous nos compliments aux heureux parents, grands parents et meilleurs voeux de santé pour le bébé .

MARIAGE

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mademoiselle Sylvie ULRICH de notre village avec Monsieur Francis ZERR de Souffelweyersheim .
Le mariage sera célébré le 28 juin 1986 en la mairie et à l'Eglise de Hengwiller .
Nous présentons tous nos voeux de bonheur et de prospérité au jeune couple qui va s'établir à Westhoffen .

La Rédaction

! ! ! ! ! !

Le dossier du trimestre

DU CHANGEMENT POUR LES ASSURES.

Du nouveau certificat d'assurance au contrôle obligatoire des véhicules, çà bouge pour les assurés en I986 .

Un certificat qui " saute aux yeux " . Trop d'accidents de la route sont encore provoqués par des conducteurs non assurés . Et pourtant, l'obligation d'assurance existe depuis I958 . C'est pourquoi, les Pouvoirs publics ont décidé d'intervenir plus efficacement . Jusqu' alors, les forces de l'ordre vérifiaient que l'obligation d'assurance était respectée en exigeant du conducteur la présentation d'une attestation, jaune ou verte selon son caractère national ou international .
Désormais, les conducteurs de véhicule de moins de 3,5 tonnes devront, de surcroît, apposer sur le pare-brise de leur véhicule, un certificat normalisé . Les conducteurs de 2 ou 3 roues non carrossés l'apposeront, eux, sur leur garde-boue avant . Bien que ce document ne constitue qu'une présomption, il permettra, au premier regard, de supposer que l'obligation d'assurance a été satisfaite . Cette mesure est applicable dès à présent . Si vous ne la respectez pas, vous serez passible d'une amende d'un montant de 250 à 600 francs à partir du Iº juillet I986 .

Depuis le Iº décembre I985, ce certificat vous a été remis, soit à l'échéance, soit à l'occasion d'opérations d'assurance . Ceux d'entre vous dont l'échéance du contrat se situe dans le second semestre, le recevront par envoi personnalisé .

Si vous ne l'avez pas encore, faites-en la demande auprès de votre bureau . Des supports transparents sont prévus pour permettre l'apposition du certificat sur le véhicule .

Mode d'emploi

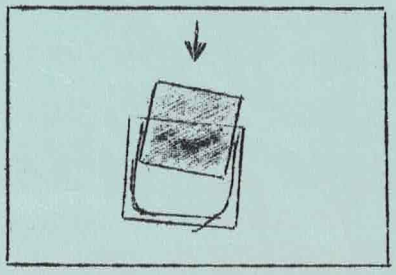

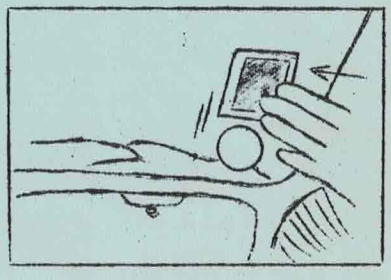

.../...

L ' OCCASION CONTRÔLEE .

Depuis le Iº janvier I986, les véhicules mis en circulation depuis plus de cinq ans et qui font lobjet d'un transfert de propriété, doivent obligatoirement subir une visite technique dans un centre de contrôle agréé par les commissaires de la République (Préfets) .

Un tel contrôle existe déjà dans les pays voisins de la France, dans des conditions souvent plus strictes que celles qui ont été retenues par les Pouvoirs Publics .
Bien que cette mesure n'oblige pas à la réparation des défectuosités éventuellement constatées sur le véhicule, son objectif est de moraliser le marché de l'occasion en améliorant l'information de l'acheteur .

Pas de carte grise sans contrôle .

Pour obtenir sa nouvelle carte grise, l'acheteur doit désormais présenter aux services de la Préfecture le certificat de passage du vahicule dans un centre de contrôle . Ce certificat, valable 6 mois sur tout le territoire national, est délivré par le centre agréé à la personne qui a présenté le véhicule : le vendeur ou l'acheteur, selon l'accord qu'ils ont pris entre eux . Le coût du contrôle est à la charge du demandeur . Un décret devrait faire évoluer cette disposition et rendre obligatoire, pour le vendeur, la présentation du véhicule dans un centre de contrôle et la remise du certificat de passage à l'acquéreur lors de la vente .

Votre véhicule en 52 points .

En plus du contrôle de passage, un rapport de contrôle est également remis . Il s'agit d'un document qui indique l'état du véhicule en 52 points portant sur les organes de sécurité (chassis, suspension, direction, freins, pneus, ...) Si vous souhaitez vous rendre acquéreur d'un véhicule de plus de cinq ans, nous vous conseillons de vous faire remettre ce document . Il vous permettra d'avoir connaissance de l'état du véhicule et de réaliser votre achat à bon escient .

Les véhicules pour lesquels le contrôle est obligatoire : ce sont les véhicules à 4 rouesimmatriculés dans une série normale, dont le poids total en charge n'excède pas 3,5 tonnes : les voitures particulieres, les camionnettes, les véhicules automoteurs spécialisés . Les voitures de collection ne sont pas soumis à cette obligation .

René RAUNER
(d'après GMF - Notre sécurité)

% % % % % %

LES PERLES DE L'ASSURANCE

Médecin soudeur : après l'accident, j'ai fait appel au médecin qui m'a fait trois points de soudure .
Mal garé : je suis rentré avec ma mobylette dans un arbre en stationnement .
Circonstances de l'accident : mon cheval a été heurté par une deux chevaux qui le doublait .
Constat d'échec : l'ennui avec ces constats amiables, c'est qu'on ne sait jamais ou mettre les croix .

§ § §

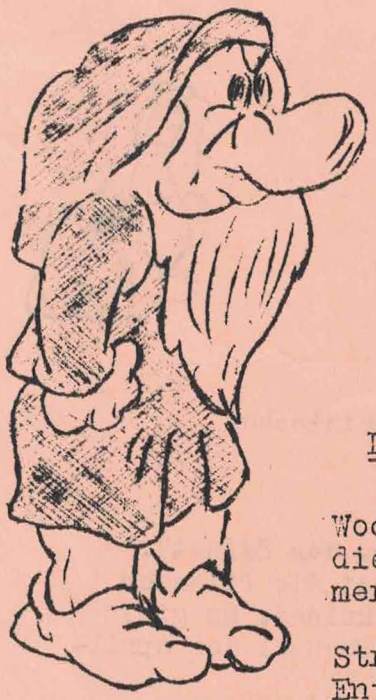

Wie war's früher ?

E I N G A N Z E S L E B E N L A N G !

Die Mutterschaft und ihre Vorrechte .

Nach der Entbindung und während ungefähr sechs Wochen in den sie ihr Haus nicht verlassen sollte, genoss die junge Mutter einige Vorrechte . Die Männer, die immer so roh waren, wurden sehr sorgfältig .

Die Kirche enthob für sie die Fastenpflicht . In Strassburg hat der Senat im Jahr I469 beschlossen die Entbundenen als ersten zu bedienen . In Schlettstadt legten die Metzger für sie die besten Stücke zur Seite . In Mülhausen dürften nur sie allein Zucker kaufen . Die Steuereinnehmer aus dem Mittelalter schützten sie auch . Sie erlaubten sich kein Geräuch im Hof, um den Säugling nicht zu wecken, und " auch nicht der Hahn auf seiner Stange " . Dort wo nur das Fischen mit der Hand erlaubt war, konnte man mit dem Netz Forellen für die Entbundenen fangen . In anderen Orte, bekamen sie einige Trauben oder ein Wagen Holz aus dem Wald . Während dem Gottesdienst, dürfte der Vater nach Hause gehen, sobald er die Nachricht einer Geburt erfuhr . In Marlenheim konnten die jungen Mütter das herrschaftliche Bad benutzen .

Vorbereitungen zur Taufe .

Die Kirche verlangte, dass jedes Kind in den drei ersten Tagen nach der Geburt getauft wurde . Um es vor der Taufe schützen, warf man Salz ins Feuer . Die ganze Nacht brannte eine geweihte Kerze . Ein Band mit drei Knöpfe (Sinnbild der heiligen Dreifaltigkeit) vereinte das Bett mit der Wiege Dann musste man sich zur Taufzeremonie vorbereiten . Die Mutter war aber davon ausgeschlossen .

Im Jahr 8I3, bei der Kirchenversammlung in Mainz, wurde beschlossen jedem Kind ein Pate und eine Patin zu geben . Sie sollten das Kind im Falle eines Elterntodes annehmen . Pate und Patin sollten den Pater und das Credo beten können !

Im Münstertal trugen die ledigen Patinen eine Krone, in Strassburg nähten sie ein Seidenband an ihre Schleife und an die Ärmel . Der Pate trug ein Strauss an dem Knopfloch . Dieser reichte manchmal bis zu den Wangen .

Bei den Katholiken begnügt man sich mit einem Paten und einer Patin . Bei den Protestanten gab es zwei Paten und zwei Patinen, in der Gegend von Brumath drei und in der Grafschaft von Hanau-Lichtenberg bis zehn ! In diesem Fall aber waren die selben Personen bei allen Kindern der selben Familie Pate und Patin .

Fortsetzung folgt ...

Nach A.M. Burg (gesammlet von André NASSOY)

% % % % % %

Der April macht was er will

Der Name des Monats APRIL kommt vom Lateinischen "Aprilis", das heisst "der offnet".

Auch wir empfinden den April als "einen, der öffnet". Was öffnet er ? Er öffnet die Erde und bringt die Pflanzen zum Spriessen. Aber er ist launenhaft, wie keiner. So gibt es viele Sprichwörter, die von dem raschen Wechsel des Aprilwetters reden :

- "April, der falsche Vetter, verändert oft sein Wetter"
- " April, April, weiss nicht, was er will"
- " Im ganzen April kann es wettern, wie es will"
- "April-Wetter, Narren-Wetter"
- April, dein Segen heisst Regen, aber hänge deinen Hagel an den Nagel."

Die Bauernregeln zeigen uns, dass die Landwirte den April lieber stürmisch und regnerisch sehen : Aprilmonat nass und kalt, wachsen Korn und Heu wie Wald"
Hingegen : "April trocken und warm, macht dem Bauern die Hoffnung arm."

Auch bei starken Regenfällen verstummen die heimgekehrten Zugvögel nicht.
Unermüdlich ruft der Kuckuck aus dem Wald, bald hier, bald dort. Der Buchfink bläst die Schalmei, die Wildstaube den Dudelsack, und am Baume trommelt der Buntspecht den Takt. Und bei Einbruch der Dunkelheit löst der Waldkauz, eine kleine Eule, den Kuckuck ab mit seinem hellen lauten Schrei.

\+ + + +

WIR GRATULIEREN

MÄRZ : Mr Alfred KIRCH geboren am II März I912

APRIL : Mme Frida AUER geboren am 23 April I920

MAI : Mme Madeleine EHRHARDT geboren am I0 Mai I902,
Mme Marie KIEFFER geboren am I8 Mai I9I7

Allen diesen Jubilaren wünschen wir recht viel Glück !

§ § § § §